



SERVICE ENVIRONNEMENT ET FORET

Consultation du public

sur le projet d'arrêté préfectoral portant
fixation des dates d'ouverture et de clôture de la chasse
dans le département de la Haute-Marne
pour la campagne cynégétique 2024-2025

Documents mis à la consultation : le projet d'arrêté + annexe

Date de l'ouverture de la consultation : 25 avril 2024

Date de la clôture de la consultation : 15 mai 2024 à 17h00

Remarques à adresser à l'adresse suivante : ddt-sef-consultation@haute-marne.gouv.fr

Contexte :

En application des dispositions du Code de l'environnement, pour chacune des espèces de gibier, à l'exception du gibier d'eau et des oiseaux de passage, la chasse à tir est ouverte pendant les périodes fixées chaque année par arrêté du préfet, pris sur proposition du directeur départemental des territoires, après avis du président de la fédération départementale des chasseurs et de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage.

Les dates d'ouverture et de clôture de la chasse doivent être comprises entre les dates énoncées par l'article R. 424-7 du Code de l'environnement.

Par exception aux dispositions de l'article R. 424-7, le préfet ne peut fixer les périodes d'ouverture de la chasse aux espèces de gibier figurant au tableau prévu à l'article R. 424-8 du même code qu'entre les dates et sous réserve des conditions spécifiques de chasse mentionnées dans ce tableau.

Le projet d'arrêté préfectoral mis à la consultation du public fixe **les dates d'ouverture et de clôture de la chasse dans le département de la Haute-Marne pour la prochaine campagne cynégétique**, du 15 septembre 2024 au 28 février 2025 au soir pour la chasse à tir, ainsi que les conditions spécifiques et dérogatoires de prélèvement sur certaines espèces dans le département de la Haute-Marne.

À noter que les territoires de chasse compris dans le cœur du Parc national de forêts sont soumis à la réglementation spéciale du Parc national.

Dates et lieux de la consultation :

En application de l'article L.123-19-1 du Code de l'environnement concernant la participation du public aux projets de décision ayant une incidence sur l'environnement, le présent projet d'arrêté préfectoral est mis en consultation du public du 25 avril 2024 au 15 mai 2024 à 17h00.

À l'issue de la concertation et lors de la publication de la décision, la synthèse des observations du public et les motifs de la décision sont rendus publics sur ce même site pendant une durée de trois mois.